

CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS GRAND LAC Séance du 1^{ER} FEVRIER 2024 à 18h00

Au siège de Grand Lac – 1500 Boulevard Lepic – 73100 AIX-LES-BAINS

ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION 1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, désigne Pascale GLOUANNEC en tant que secrétaire de séance, à l'unanimité.

VOTE DU CR : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 DECEMBRE 2023

Le conseil d'administration, approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil d'administration du 21 décembre 2023.

DELIBERATION 2 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE AU TITRE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SAVOIE POUR LES PROJETS « EXTENSION TERRITORIALE ET PARTENARIALE DE LA LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT DES AINES », « DES TRICOTEUSES AUX BELLES HISTOIRES », et « CINE-DEBAT GERONTO »

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le présent rapport à l'unanimité.

DELIBERATION 3 : NOUVELLE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA CUISINE PARTAGEE DES GRILLONS

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le présent rapport à l'unanimité.

DELIBERATION 4 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE ADAPTE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE ENTRE LE CHMS ET LE CIAS GRAND LAC

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le présent rapport à l'unanimité.

FINANCES

DELIBERATION 5 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le présent rapport à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION 6 : CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES SOUSCRIT AVEC LE GROUPEMENT RELYENS/CNP ASSURANCES - MODIFICATION DES CONDITIONS TARIFAIRES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le présent rapport à l'unanimité.

DELIBERATION 7 : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE INTERIM DU CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE



CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

LISTE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le présent rapport à l'unanimité.

DELIBERATION 8 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 10 FEVRIER 2024

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le présent rapport à l'unanimité.

DELIBERATION 9 : MODIFICATION DES CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES AGENTS DU CIAS GRAND LAC ET DE LEURS COLLABORATEURS OCCASIONNELS

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le présent rapport à l'unanimité.